

ANNEXE du Règlement Intérieur de l'association Terre au bout des doigts TBD CHARTE D'USAGE DE L'ATELIER TBD "COVID 19"

En complément de la charte d'usage des locaux associatifs "COVID 19" de la ville de NANTES

Maximum 10 personnes professeur compris soit au mieux 9 adhérents. **Port du masque obligatoire dans l'atelier** en complément des consignes de la mairie.

Chaque adhérent doit avoir son propre gel de désinfection, l'association ne prenant pas celui-ci en charge.

En début et fin de cours, maintenir la porte ouverte de telle sorte que les adhérents puissent entre/sortir de l'atelier sans manipuler la poignée.

Le registre de sécurité doit être complété à chaque cours ceci sous la responsabilité du professeur ou du référent du groupe concerné.

Chaque adhérent ramène son matériel à nettoyer à la maison, seul le matériel de l'association est nettoyé sur place ; ceci pour éviter une trop grande affluence au niveau de l'évier.

Chaque adhérent apportera sa serviette essuie main.

Les déplacements dans le local devront se faire avec précaution afin d'éviter les croisements et les côtoiements intempestifs.

Chaque adhérent devra gérer au mieux la terre qu'il utilisera car elle ne pourra pas être retapée et remise dans le sac d'origine : chaque bout de terre pris sera personnel et restera avec la pièce.

Le professeur, ou en son absence, le référent du groupe, peut rappeler les consignes de sécurité à un adhérent en cas de manquement sans que celui-ci en prenne ombrage.

Si un adhérent ressent des symptômes qui lui paraissent suspects avant d'aller en cours, il devra en toute conscience ne pas se présenter.

Cette charte peut évoluer en fonction des conditions sanitaires nationales et locales.

Nantes le 23/10/2020

Modifiée le 26/10/2020 : Ajout port du masque... Modifications en AG du 26/10/2020 : en bleu